

## ADOMOS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 10 379 922 Euros  
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris  
424 250 058 RCS Paris

### RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68, alinéa 7, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

#### **I- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de Surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Le Conseil de Surveillance était composé, au cours de l'exercice 2006 des membres suivants désignés pour 6 ans :

Nom des membres du Conseil de Surveillance	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration des fonctions
Monsieur Franck ROSSET	Président	AGE 23/02/01 CS 28/02/01	AGOA 2007
Monsieur Arnaud DEVRIENDT	Vice-Président	AGM 25/06/02 CS 10/06/03	Démissionnaire le 30 novembre 2006
COMPAGNIE FINANCIERE DE DEAUVILLE Représentée par Monsieur Thierry Leyne	Membre	AGE 23/02/01	Démissionnaire le 21 février 2006
KIWI VENTURA II – Serviços de Consultatoria SA Représentée par Monsieur Emmanuele Levi puis par Monsieur Capuani	Membre	AGM 30/06/04	Démissionnaire le 26 janvier 2006
NESTOR 2000 SPRL Représentée par Monsieur François Tison	Membre	AGM 28/07/04	AGOA 2010
Monsieur Robert MALLON	Membre	AGE 23/02/01	AGOA 2007
Pyramid Technology Ventures I, LP Représenté par Monsieur Alexandre RHEA	Membre	AGM 29/06/05	Démissionnaire le 9 octobre 2006
Monsieur William BITTAN	Membre	Cooptation CS 17/10/06	AGOA 2007

## **A. CONDITIONS DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Les travaux du Conseil sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de Surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et en particulier les documents suivants préalablement à toute réunion :

- Etat de la trésorerie en cours et prévisionnelle ;
- Chiffres clés et prévisionnels de résultats de la Société et des filiales ;
- Budget ;
- Faits marquants depuis la dernière réunion ;
- Opérations et actions en cours ou envisagées, le cas échéant.

Les membres du Conseil peuvent à cette occasion demander que soient communiquées toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des réunions du Conseil au cours desquelles le Président du Directoire est en outre invité à commenter ces documents.

Ils sont également destinataires à la fin de l'année du Business Plan d'Adomos et de ses filiales pour l'exercice suivant.

Hors séances du Conseil, les membres reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Directoire juge utile de leur communiquer.

Le Conseil de Surveillance est assisté par un comité de rémunération dont la création a été décidée par le Conseil de Surveillance du 21 décembre 2006.

Ce comité comporte est composé des personnes suivantes : Monsieur William BITAN, Président et Messieurs François TISON et Robert MALLON.

Il a pour objet :

- de proposer la rémunération des membres du Directoire, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du groupe y compris les sociétés affiliées, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites, de réfléchir à une éventuelle rémunération des membres du Conseil de Surveillance sous forme de jetons de présence ;
- d'examiner ou de proposer tout projet de plan de souscription ou d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de BSA ou de BSPCE ;
- d'examiner toute question que lui soumettrait le Président du Directoire relative aux affaires visées ci-dessus ainsi qu'aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

## **B. CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur. Aux réunions trimestrielles du Conseil s'ajoutent des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

### **1. Convocation**

Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de son vice-président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation peut être faite par tous moyens, même verbalement, sans exigence de délai.

Le mode de convocation peut ne pas être identique pour tous les membres du conseil pour une même réunion du conseil.

## **2. Réunions du Conseil et participation aux séances**

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France métropolitaine ou sur le territoire métropolitain d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, indiqué dans l'avis de convocation.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni en séance plénière à onze reprises les 24 janvier, 21 février, 21 mars, 21 avril, 23 mai, 20 juin, 24 juillet, 18 septembre, 17 octobre, 22 novembre et 21 décembre 2006.

- Lors de la séance du 24 janvier 2006 six membres du Conseil de Surveillance sur sept étaient présents ainsi que Monsieur Fabrice Rosset, Président du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Rapport trimestriel du Directoire sur la situation de la Société et point sur l'activité de la Société ;
- Projets relatifs à la filiale MDHM Communication.
- Lors de la séance du 21 février 2006, tous les membres du Conseil de Surveillance étaient présents ainsi que Monsieur Fabrice Rosset, Président du Directoire.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité du mois de janvier 2006 ;
- Validation d'un projet de prise d'exclusivité de commercialisation sur un programme immobilier à Ecquevilly ;
- Constatation de la démission de deux membres du Conseil de surveillance.
- Lors de la séance du 21 mars 2006, quatre membres du Conseil de Surveillance sur cinq étaient présents ainsi que le Président du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité du mois de février ;
- Projets concernant la société MDHM Communication ;
- Projet d'attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Arnaud DEVRIENDT.
- Lors de la séance du 21 avril 2006, tous les membres du Conseil de Surveillance ainsi que le Président du Directoire étaient présents.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Examen d'un projet de partenariat financier et commercial avec le Groupe CONSENSUS ;
  - Examen des comptes sociaux, des comptes consolidés et du rapport du Directoire sur la gestion de la Société et sur l'activité du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
  - Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du premier trimestre 2006 ;
  - Etablissement du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2005 ;
  - Projet de renouvellement des mandats respectifs d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
  - Présentation par le Président du Conseil de Surveillance de son rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé.
- Lors de la séance du 23 mai 2006, quatre membres du Conseil de Surveillance sur cinq étaient présents ainsi que le Président du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité du mois d'avril 2006.
- Lors de la séance du 20 juin 2006, quatre membres du Conseil de Surveillance sur cinq étaient présents ainsi que le Président du Directoire, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité du mois de mai 2006 ;
  - Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2006 ;
  - Examen de l'état d'avancement des projets de développement de la Société au Royaume-Uni.
- Lors de la séance du 24 juillet 2006, quatre membres du Conseil de Surveillance sur cinq étaient présents ainsi que le Président du Directoire et Monsieur William BITAN, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du deuxième trimestre 2006 ;
- Présentation d'un projet d'émission par ADOMOS de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) au profit de Messieurs Fabrice ROSSET et Jean-Luc HAURAIS et autorisation à donner au Directoire à cet effet ;
- Projet d'émission et d'attribution de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de Monsieur Franck ROSSET et autorisation à donner au Directoire à cet effet ;
- Présentation d'un projet d'émission par MDHM Communication de bons de souscription d'actions (BSA) réservée au profit de Messieurs Franck ROSSET, Fabrice ROSSET et Jean-Luc HAURAIS.

- Lors de la séance du 18 septembre 2006, quatre membres du Conseil de Surveillance sur cinq étaient présents ainsi que le Président du Directoire et Monsieur William BITAN, un membre du Conseil de Surveillance étant excusé.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité des mois de juillet et août ;
  - Examen de la situation de MDHM Communication.
- Lors de la séance du 17 octobre 2006, trois membres du Conseil de Surveillance sur cinq étaient présents ainsi que le Président du Directoire et Monsieur William BITAN, deux membres du Conseil de Surveillance étant excusés.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Rapport trimestriel du Directoire sur la situation de la Société et point sur l'activité de la Société ;
  - Constatation de la démission d'un membre du Conseil de surveillance ;
  - Cooptation d'un nouveau membre au Conseil de surveillance
  - Projet relatif à MDHM Communication.
- Lors de la séance du 22 novembre 2006, tous les membres du Conseil de Surveillance étaient présents ainsi que le Président du Directoire, Monsieur Jean-Luc HAURAIS, membre du Directoire et Monsieur William BITAN .

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité du mois d'octobre ;
  - Autorisation d'une mission spéciale confiée à Monsieur William BITAN et fixation de sa rémunération à ce titre ;
  - Autorisation de l'acquisition de Paris Immobilier par MDHM Communication ;
  - Autorisation pour la Société de se porter caution de sa filiale MDHM Communication à hauteur d'un million d'euros ;
  - Autorisation pour la Société de conclure un contrat de travail avec Monsieur Franck ROSSET ;
  - Autorisation d'émission de BSPCE au profit de Monsieur Franck ROSSET.
- Lors de la séance du 21 décembre 2006, tous les membres du Conseil de Surveillance étaient présents ainsi que le Président du Directoire et Monsieur Arnaud DEVRIENDT Président de MDHM Communication.

Le Conseil a délibéré sur les points suivants :

- Compte rendu d'activité du mois de novembre ;
- Création d'un comité de rémunérations ;
- Projet d'attribution gratuite d'actions au profit de l'équipe dirigeante et de certains salariés de la Société et autorisation à donner au Directoire à cet effet ;
- Projet d'émission et d'attribution de BSA au profit des agents commerciaux de la Société et autorisation à donner au Directoire à cet effet ;

- Projet d'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) au profit de Messieurs Fabrice ROSSET, Franck ROSSET et Jean-Luc HAURAS et autorisation à donner au Directoire à cet effet ;
- Approbation du Business Plan 2007 ;
- Démission de Monsieur Arnaud DEVRIENDT de son mandat de membre du Conseil et de sa fonction de Vice-Président de ce dernier et nomination d'un nouveau Vice-Président.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice précédent le Conseil de Surveillance s'était réuni à cinq reprises.

La fréquence des réunions a donc doublé au cours de l'exercice 2006.

### **3. Compte-rendus de séance**

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre du Conseil de Surveillance.

## **II- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

La Société applique des procédures de contrôle interne visant en particulier à prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces procédures de contrôle reposent sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe,
- un système de reporting commercial et financier régulier,

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Directoire,
- le responsable comptable du Groupe,
- le cabinet d'expertise comptable, le cabinet Kaufmann & Associés,
- le Conseil de Surveillance.

### ***Mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire***

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées en commun par le Président du Directoire, les services comptables et le cabinet d'expertise comptable.

L'outil interne de suivi des données commerciales, pleinement opérationnel depuis mars 2004, permet à la direction d'avoir un suivi en temps réel des différentes étapes commerciales menant à la réservation des produits commercialisés.

Des réunions d'analyses et d'évaluation sont organisées, avec les responsables des différents services de l'entreprise au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des

revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis par le Directoire après consultation de ces responsables.

Le Directoire, en collaboration avec ses avocats, assure le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptibles de générer des risques significatifs.

L'organisation en terme d'information financière est centralisée au niveau de la société Adomos S.A.

Les informations comptables et financières sont saisies régulièrement et font l'objet d'une revue mensuelle par le Président du Directoire et l'expert-comptable.

Les services comptables d'Adomos s'assurent régulièrement de la bonne tenue la comptabilité de ses filiales par des travaux sur place.

Les comptes consolidés sont établis par l'expert comptable sous la supervision du président du directoire et font l'objet, comme les comptes sociaux, d'un audit annuel des Commissaires aux Comptes. La coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes est assurée par le président du directoire.

D'une manière générale, toute l'information financière du groupe, le suivi des éventuels engagements hors bilan et des actifs, sont élaborés par les services comptables, sous le contrôle de l'expert comptable et du directoire, la validation finale étant du ressort du Conseil de Surveillance.

#### *Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel*

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le contrôle interne se répartit en plusieurs pôles :

- ◆ Contrôle de la qualité professionnelle des conseillers commerciaux

Chaque nouveau partenariat signé avec un conseiller commercial fait l'objet d'une revue des éléments juridiques concernant les conditions d'exercice de son activité. Le contrôle de la validité de sa situation fiscale et sociale est effectué chaque année.

- ◆ Contrôle de la qualité des promoteurs et des programmes immobiliers proposés

Chaque promoteur fait tout d'abord l'objet d'une étude quant à sa situation financière. Chaque programme immobilier proposé par Adomos fait l'objet d'un agrément par un comité de sélection interne, sur la base d'un dossier d'analyse complet.

- ◆ Contrôle des relations commerciales avec la clientèle

Dans ce cadre, chaque conseiller commercial, qu'il soit interne ou externe, a pour obligation de remplir un compte-rendu de ses entretiens avec les prospects contactés ou rencontrés. Ces comptes-rendus sont saisis sur l'outil informatique (extranet) au plus tard 24 heures après le rendez-vous. Un système d'alerte automatique permet d'identifier les comptes-rendus non effectués.

Par ailleurs, depuis la fin 2004, les conseillers ont l'obligation de remettre à Adomos en même temps que le contrat de réservation la simulation financière signée du client. Cette démarche est complétée par une enquête ex post permettant selon la méthode de l'échantillonnage de croiser l'information donnée par le conseiller commercial avec celle donnée par le client lors de cette enquête.

***Mise en place de procédures de prévention de la fraude***

La société n'encaissant pas de fonds pour le compte de tiers et les commissions conseillers internes ou externes n'étant réglées qu'après perception par Adomos de sa propre commission, la société n'est pas exposée à un risque de fraude de la part de ses collaborateurs.

***Analyse des faiblesses des procédures de contrôle interne et exposé des mesures arrêtées pour y remédier.***

L'analyse des faiblesses des procédures de contrôle internes a principalement mis en exergue l'absence de spécialiste financier indépendant au sein des organes de gestion, permettant d'apporter une vision différente et complémentaire de celle des cadres de la société sur ce contrôle Interne.

Pour remédier à cette faiblesse, il a été décidé de rechercher un membre du conseil de surveillance indépendant de très haut niveau.

C'est la raison pour laquelle Monsieur William BITAN, ancien directeur financier de Cap Gemini, a été coopté en 2006 au sein du conseil de surveillance.

---

Le Président du Conseil de Surveillance